

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Edgar VOIROL

Nouveaux Eclairages

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1931, tome 30, p. 317-318

© Abbaye de Saint-Maurice 2011

Nouveaux Eclairages

— Nous aussi, nous savions peindre ! disait un brave homme que l'art contemporain irrite. Ils n'ont pas ce monopole !

Il en est de certains esprits comme des conduites forcées, tous les efforts de leurs facultés ne tendent qu'à les fermer davantage au plein air.

A. Mazeret conte une petite histoire qui ne manque ni de saveur ni d'à-propos :

Gustave Caillebotte, mort le 21 février 1894, légua à l'Etat français trois Manet, sept pastels de Degas, seize Monet, huit Renoir, dix-huit Pissarro, neuf Sisley, deux Cézanne pour le Luxembourg et plus tard, pour le Louvre.

Grande rumeur chez les « académistes », vive perplexité dans l'administration. Le peintre Jean-Léon Gérôme (1824-1904) écrit dans le *Journal des Artistes*, le 8 avril 1894 :

— Monsieur, nous sommes dans un siècle de déchéance et d'imbécillité... Et je ne parle pas seulement au point de vue de l'art... Non... C'est la société entière dont le niveau s'abaisse à vue d'œil... Voilà ce qu'il faut dire !... Caillebotte n'a-t-il pas fait de la peinture lui-même ?... Je n'en sais rien... Je ne connais pas ces messieurs et de cette donation je ne connais que le titre... Il y a là-dedans de la peinture de M. Manet, n'est-ce pas ?... de M. Pissarro ? et d'autres ?... Je le répète : pour que l'Etat ait accepté de pareilles ordures, il faut une bien grande flétrissure morale. »

Et Benjamin Constant (1845-1902) :

— Les impressionnistes ? ces gens-là ne sont pas même des fumistes. Ça n'existe pas, c'est l'anarchie. »

L'Etat parle de refuser la collection. Léonce Bénédite, conservateur du Luxembourg, propose un choix, tandis que les autres œuvres iront à Compiègne ou à Fontainebleau. Les héritiers refusent cette combinaison peu conforme à l'esprit du testament. En juin 1895, l'Etat acceptait trente-huit toiles et deux dessins seulement.

Or, en 1928, la collection Caillebotte entrait au Louvre ! On rendait un hommage officiel au donateur ; on tentait en vain des démarches auprès de Mme Martial Caillebotte, belle-sœur du peintre et propriétaire des vingt-huit tableaux rebutés, afin qu'elle complétât un ensemble qui honore le Louvre. Mme Caillebotte vient de mourir et l'on suggère à ses héritiers un geste magnifique !

C'est ainsi qu'après trente-cinq ans, c'est-à-dire le recul nécessaire pour jeter Jean-Léon Gérôme et Benjamin Constant dans la pénombre, des « ordures » signées Manet, Monet, etc., sont désirées au Louvre.

Morale : Quelles « ordures » contemporaines franchiront les portes du Louvre ? Jeu dangereux que de les signaler par le mépris.

E. V.